

En cas de changement de situation familiale

EVENEMENT	DOCUMENTS A PRODUIRE	CONSEQUENCES
Mariage	Extrait d'acte de naissance ou Copie du livret de famille	Cotitularité automatique du bail pour le conjoint
Conclusion d'un P.A.C.S.	Extrait d'acte de naissance ou Copie de l'enregistrement de la déclaration de P.A.C.S.	Rédaction éventuelle d'un avenant si : - le partenaire de PACS n'était pas déjà cotitulaire du contrat de location - les deux partenaires en formulent la demande écrite
Union libre	Le concubin du locataire doit fournir : - copie de sa pièce d'identité - copie de son avis d'imposition - justificatif de domicile (>1an)	A l'appréciation du bailleur, rédaction éventuelle d'un avenant sur demande écrite des deux partenaires, après un délai d'attente d'un an.
Naissance ou adoption	Extrait d'acte de naissance ou Copie du livret de famille ou Certificat d'adoption	Révision de l'aide au logement et du S.L.S. si vous y êtes assujetti.
Rupture de P.A.C.S. entraînant le départ du logement d'un des ex-partenaires	Copie de l'enregistrement de la rupture de P.A.C.S. ou Extrait d'acte de naissance ET Lettre de congé en RAR de l'ex-partenaire sortant	Rédaction d'un avenant au bail
Fin d'union libre	Lettre de congé en RAR de l'ex-concubin sortant	Rédaction d'un avenant au bail
Divorce ou séparation	Extrait d'acte de naissance et/ou Justificatif du divorce ("par ces motifs" du jugement de divorce)	Modification automatique du bail
Décès	Copie de l'acte de décès	Mise à jour du dossier locataire